

Dossier suivi par Olivier PAUL & Florence POGGI
Émis par Valérie PRADE

Condom, le 28 mai 2021

Objet : Convocation à la **Séance Publique** du Conseil communautaire du 03.06.2021
- Titulaires Visio TEAMS

Mesdames et Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à suivre la **Séance Publique** du Conseil communautaire qui se fera en **Visioconférence (en distanciel conformément aux dispositions en vigueur dans le cadre de la gestion de crise sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19)** avec l'application **Microsoft TEAMS** le :

Jeudi 3 juin 2021 à 18h30

Pas de présence dans les locaux de la CCT
(Sauf difficultés techniques)

ORDRE DU JOUR :

- 00 Communication des décisions prises par le Président par délégation du conseil communautaire ;
- 00Bis Approbation du procès-verbal de la séance publique du 30 mars 2021 ;
- 00Ter Approbation du procès-verbal de la séance publique du 30 mars 2021 du DOB;
- 00Quater Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 avril 2021 ;
01. Adhésion de nouvelles communes au SMV3 ;
02. Charte d'utilisation des médias sociaux ;
03. Constitution d'un groupement de commande avec le CIAS, la CCT, la commune de Condom et le CCAS de Condom pour le marché de souscriptions des assurances ;
04. Constitution d'une CAO pour le groupement de commande avec le CIAS, la CCT, la commune de Condom et le CCAS de Condom pour le marché de souscriptions des assurances ;
05. Modification des tarifs des AOT – Aéroport de Condom-Valence ;
06. Modification de la taxe de séjour ;
07. Ouverture du Centre de loisirs aquatiques pour la saison 2021 ;
08. Opération « J'apprends à nager » ;
09. Approbation du PHUIH valant PLH ;
10. Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines et à urbaniser ;
11. Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification des clôtures ;
12. Obligation de dépôt d'une déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade ;

13. Demande de financement du poste de Chef de projet PVD et plan de financement prévisionnel ;
14. Convention de partenariat d'échanges de données avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DGFIP) ;
15. Délocalisation éventuelle du Conseil communautaire ;
16. Questions diverses.

Conformément aux dispositions en vigueur, le caractère public de la réunion est satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique (exemple YouTube ou Facebook ne nécessitant pas d'abonnement payant). Il est aussi possible de décider de voter le huis clos.

Le Conseil sera retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté de communes de la Ténarèze à l'adresse suivante et accessible directement depuis le site cc-tenareze.fr / onglet à droite / chaîne YouTube :

https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber

Les votes en visio-conférence ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Le quorum est abaissé à 1/3. Il est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Bien que les élus soient déjà familiarisés avec la tenue d'un conseil en visio-conférence via l'application Microsoft Teams :

Les Conseillers communautaires qui rencontreraient encore des problèmes de matériel et/ou de connexion internet et/ou de téléphonie mobile sont invités à se faire connaître auprès des services de la Communauté de communes pour les aider à résoudre leurs difficultés. Si aucune solution ne leur a été apportée, un accueil (en nombre limité et dans le respect des gestes barrières) peut être organisé dans les locaux de la Communauté de communes afin de leur permettre de participer à la séance publique du Conseil.

Un conseiller communautaire peut être porteur de 2 pouvoirs (procurations). Ils sont remis par courrier ou courriel ou en mains propres au secrétariat de la communauté de communes – adresse contact@cc-tenareze.fr, de préférence 1 heure avant le début de la séance publique.

Modalités techniques :

- Une invitation dématérialisée des services de la Communauté de communes, vous est envoyée ;
- Pour participer à cette séance, vous devrez **vous connecter à l'application Teams** en cliquant sur le lien qui apparaît sur le bas de l'email : « **Rejoindre la réunion Microsoft Teams** » ;
- Vous devrez **au préalable soit télécharger l'application Teams, soit participer sur le web à la place ;**
- **Matériel requis** : ordinateur, tablette, smartphone ;
- Configuration minimale : **microphone, caméra** (déjà intégrés au matériel) ou à ajouter ;
- Nécessité d'une **connexion internet avec un débit suffisant.**

A compter de la réception de la présente convocation, et afin d'éviter tout retard dans l'installation le jour de la séance, il vous appartient de vous assurer que les modalités techniques rappelées ci-dessus sont bien remplies.

Pour rappel, en cas de difficultés, les services de la CCT se tiennent à votre disposition au téléphone au 05 62 28 73 53 ou par mail.

Absence / suppléance / pouvoirs :

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance :

- Vous avez la faculté de donner **procuration à un autre élu** ;
- Pour toutes les communes, à l'exception de Condom, Montréal-du-Gers et Valence-sur-Baïse, vous **pouvez choisir que votre suppléant** assiste à la séance publique à votre place. Dans ce cas, vous devez en informer le Président et les services (**de préférence 1 heure à l'avance**) pour qu'une invitation Teams à participer à cette visioconférence lui soit envoyée, et vous devez le prévenir également.

Droit à l'image :

- En application de l'article L.2121-18 du CGCT et de la réponse du ministère de l'intérieur publiée au JO du Sénat le 11 juin 2015, la possibilité d'enregistrement ou d'une diffusion internet d'une séance du Conseil communautaire est ouverte au Président, sans besoin de l'accord « droit à l'image » de chaque membre de l'organe délibérant car ces derniers sont investis d'un mandat électif et s'expriment dans l'exercice de ce mandat. En revanche, **il leur est demandé de s'installer dans un lieu neutre, calme et éventuellement de flouter leur arrière-plan.**

Textes de référence

- Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020,
- Loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,
- Délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes en dates des 30 juillet 2020 et 2 décembre 2020 portant respectivement « Modalités de tenue du Conseil communautaire en visioconférence » et « Tenue du Conseil Communautaire dans le cadre de l'Etat d'Urgence Sanitaire ».

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs et chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Président de la Communauté de
Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,



Maurice BOISON

A ce jour, il est difficile de faire un bilan de la situation économique et financière de la région. Les données disponibles sont insuffisantes pour permettre de dresser un tableau précis de la situation. Cependant, on peut dire que la situation est préoccupante et que des mesures urgentes doivent être prises.

Annexe 1: Évaluation Préliminaire

Il est important de noter que les données présentées dans ce rapport sont préliminaires et doivent être confirmées par des sources officielles. Les conclusions tirées de ces données sont donc provisoires et peuvent être révisées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

Conclusion


En conclusion, la situation économique et financière de la région est préoccupante et nécessite une attention particulière. Les autorités compétentes doivent prendre des mesures urgentes pour améliorer la situation et garantir la stabilité économique de la région.

Notes de bas de page

- 1. Les données sont basées sur les informations fournies par les autorités locales.
- 2. Les données sont exprimées en millions de dollars canadiens.
- 3. Les données sont exprimées en pourcentage.

Il est important de noter que les données présentées dans ce rapport sont préliminaires et doivent être confirmées par des sources officielles.

Maire de la Ville de Montréal
Commissaire à l'Économie


Maire de la Ville de Montréal